

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	20.10.2022	Folio n°
	Délibération	2022-32	
	Nature	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 06 DU 20.10.2022

8 questions numérotées 2022-30 à 2022-37

DELIBERATION

**ZAC NORMAND'INNOV
RESERVES FONCIERES
CESSION DE L'ENSEMBLE A LA SHEMA**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour la question n° 2022-25 présidée par Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusés : /

Absent : Julie BARENTON-GUILLAS, Jacques FORTIS et Gilles RABACHE (ensemble de la séance)

EFFECTIF
En exercice : 10
Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2022-30 à 2022-37	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
14.10.2022	14 H 05	Lori HELLOCO	16 H 00	24.10.2022	

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	06	20.10.2022	N° d'ordre	N° délibération
				3	2022-32

OBJET	ZAC NORMAND'INNOV – RESERVES FONCIERES – CESSION DE L'ENSEMBLE A LA SHEMA
--------------	--

YZ/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2020-82 en date du 23 novembre 2020, le conseil syndical a approuvé l'acquisition à l'amiable, auprès de Flers Agglo, des terrains cadastrés ZO 1, 4, 5 et 6 pour la création et l'extension de Normand'Innov 2.

Par délibération n° 2021-12 du 29 novembre 2021, le Syndicat mixte a retenu la SHEMA comme concessionnaire de la ZAC Normand'Innov. A ce titre, la SHEMA doit pouvoir jouir de la propriété du foncier en tant que concessionnaire afin d'engager les futurs travaux d'aménagement de la ZAC.

Il vous est donc proposé de céder l'ensemble de la réserve foncière constituée à cet effet aux prix et conditions figurant ci-dessous :

Commune	Réf. cadastrale	Propriétaire	Acquéreur	Surface approximative	Montant
Caligny	ZO 1	Syndicat Mixte	SHEMA	19 ha 58 a 96 ca	675.000 € HT
	ZO 4			2 ha 37 a 17 ca	47.434 € HT
	ZO 5			8 ha 07 a 67 ca	136.400 € HT
	ZO 6			10 ha 59 a 55 ca	225.000 € HT
TOTAL				40 ha 63 a 35 ca	1.083.834 € HT

Il convient de préciser que le prix de vente final intégrera le coût du foncier évoqué ci-dessus ainsi que les frais liés au portage de la réserve foncière, les frais de notaires, les frais de négociation SAFER, ainsi que les indemnités, frais de compensations foncières et frais archéologiques. Ce prix est estimé à 400.000 € maximum qui seront payés par la SHEMA sur présentation d'un état détaillé des dépenses présenté par le Syndicat Mixte.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** la cession amiable des terrains cadastrés ZO 1, 4, 5 et 6 à la SHEMA dans les conditions ci-dessus décrites.
- 2 – AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le ou les actes notariés à intervenir en l'étude de Maîtres LEPRINCE-DURAND-HENNEGRAVE.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	20.10.2022	Folio n°	
	Délibération	2022-32		
	Nature	3.6		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

3 – PRECISER que les frais d'actes sont à la charge de la SHEMA.

4 – AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20221020-2022-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Publication : /